

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

DÉVELOPPEMENT ET DÉPLOIEMENT DE STRATÉGIES DE PLAIDOYER POUR PROMOUVOIR
LES TESTS DIAGNOSTIQUES DE LA **COVID-19** ET LE LIEN AVEC LES SOINS ET LE
TRAITEMENT DANS LES PAYS À REVENU FAIBLE ET INTERMÉDIAIRE (PRFI)

REFERENCE DE PUBLICATION :

< RP22-0001 >

DATE DE PUBLICATION

< 01/12/2022 >

TABLE DES MATIÈRES

1.	Liste des définitions et des sigles :	3
2.	Informations d'ordre général :	3
3.	Énoncé du but et des objectifs :	6
4.	Etendue des travaux et livrables :	6
5.	Budget et calendrier	7
6.	Normes de rendement :	7
7.	Lignes directrices pour présenter une demande :	8
8.	Conditions d'attribution (critères d'exclusion) :	9
9.	Comment postuler	10
10.	Processus d'évaluation et d'attribution :	10
11.	Clauses et conditions contractuelles :	11
12.	Durée du contrat :	11
13.	Confidentialité :	11
14.	Délais :	11
15.	Questions et protocole de communication :	12
16.	Annexes :	12
	Annexe A : Modèle de proposition financière/budget	13
	Annexe B : Formulaire d'autocontrôle	14
	Annexe C : Conditions générales	15

1. LISTE DES DÉFINITIONS ET DES SIGLES :

ACCE	Plaidoyer, communication et engagement communautaire (Advocacy, Communications, and Community Engagement)
Accélérateur ACT	Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
TDR-Ag	Test diagnostique rapide des antigènes
CCSO	Organisations communautaires et de la société civile
CHAI	Clinton Health Access Initiative
COVID-19	Nouvelle maladie à coronavirus 2019
DP	Demande de propositions
EDT	Étendue des travaux
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSC	Organisations de la société civile
PFR	Pays à faible revenu
PRFI	Pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire
S&E	Suivi et évaluation
SARS-CoV-2	Syndrome respiratoire aigu sévère coronavirus 2
TDR	Termes de référence
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

2. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL :

Le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est une collaboration mondiale révolutionnaire visant à accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux tests, traitements et vaccins de la COVID-19. Il a été créé en réponse à un appel des dirigeants du G20 en mars et lancé en avril 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission européenne, la France et la Fondation Bill & Melinda Gates. Il s'agit d'une collaboration multipartite d'acteurs publics, privés, philanthropiques et publics-privés, ainsi que d'organisations communautaires et de la société civile. L'Accélérateur ACT se subdivise en 4 piliers : le diagnostic, la thérapeutique, les vaccins et le connecteur des systèmes de santé et de la réponse. Le pilier Diagnostic de l'Accélérateur ACT est co-organisé par FIND et le Fonds mondial et le pilier Thérapeutique est co-organisé par Unitaid et le Wellcome Trust.

Alors que la vaccination continue d'être la pierre angulaire de la réponse mondiale à la COVID-19, des interventions de santé publique supplémentaires autour du dépistage et du traitement sont absolument nécessaires pour prévenir les chaînes de transmission et sauver des vies, en particulier avec l'émergence d'Omicron et d'autres variants préoccupants. De nombreux pays ont été en mesure d'identifier les poussées et de limiter la transmission grâce à l'utilisation généralisée de tests couplés à des interventions de santé publique. Les stratégies de dépistage et d'isolement ainsi que les stratégies de test et de traitement ont favorisé l'endiguement et identifié rapidement les patients à associer à une oxygénothérapie précoce et à des traitements efficaces dès qu'ils sont devenus disponibles, sauvant des milliers de vies. Les promesses de nouveaux antiviraux oraux dans le traitement des cas légers à modérés soulignent davantage la nécessité de méthodes de test et de traitement rapides et efficaces pour maximiser les résultats cliniques.

Cependant, le manque d'équité du dépistage a été considérable : sur plus de 4.2 milliards de tests signalés dans le monde, seulement 0,45 % d'entre eux ont été effectués dans des pays à faible revenu (PFR).

Dans le cadre du pilier Diagnostic de l'Accélérateur ACT, le groupe de travail sur le soutien des pays représente un large éventail d'organisations impliquées dans la réponse mondiale à la COVID-19, réparties en groupes de travail ciblés pour répondre aux besoins les plus urgents des pays. Co-dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Clinton Health Access Initiative (CHAI), le groupe de travail sur le plaidoyer, la communication et l'engagement communautaire (ACCE) s'efforce de développer et de diffuser des informations pertinentes à un éventail de parties prenantes dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (PRFI afin d'accroître l'accès généralisé et décentralisé aux tests de diagnostic de la COVID-19.

L'avènement des tests antigéniques rapides à faible coût facilite une méthode de test communautaire plus décentralisée. Cependant, une plus grande offre de tests n'augmentera pas son adoption à elle seule. La mobilisation de l'expérience des communautés et de la société civile est essentielle pour la mise en œuvre réussie du dépistage. Les agents de santé communautaires et les groupes communautaires sont au cœur de la riposte et assurent la prestation de services de dépistage même dans les zones les plus reculées. Pour accroître les dépistages à plus grande échelle et atténuer l'émergence mondiale d'une pandémie à deux voies née du manque d'équité, il est nécessaire de mettre en place des stratégies de plaidoyer contextuelles. Des supports de plaidoyer et de communication accessibles doivent les soutenir afin, d'une part, d'accroître la sensibilisation et la hiérarchisation du dépistage de la COVID-19 en tant qu'élément clé de la riposte nationale à la pandémie, et d'autre part, de générer une demande pour le dépistage au niveau communautaire. Dans ce contexte, le groupe de travail ACCE cherche à collaborer avec les agences de plaidoyer pour la santé au niveau des pays afin de s'adresser aux publics cibles, de développer des stratégies de plaidoyer visant à augmenter le niveau de dépistage, d'adapter et de tester les supports de plaidoyer et de communication par le biais de groupes de discussion, et enfin de diffuser et d'amplifier les messages de plaidoyer par des canaux de communication adaptés aux différents publics cibles. Une attention particulière est nécessaire pour répondre aux préoccupations des parlementaires et des responsables de la santé, à la fois politiques et techniques.

À ce jour, le plaidoyer au sein du pilier Diagnostic a mis l'accent sur les efforts de mobilisation des ressources, ciblant les pays donateurs, plutôt que sur la sensibilisation et l'intensification des tests dans les PRFI. Bien que la mobilisation des ressources continue sans aucun doute d'être essentielle pour l'avenir du pilier, y compris les efforts de mobilisation des ressources ciblant les PRFI, il existe une opportunité claire pour les agences du pilier Diagnostics d'adopter une démarche plus unifiée autour du plaidoyer pour le dépistage dans les pays cibles et de tirer des enseignements des besoins des communautés pour éclairer le travail mondial.

Le besoin d'un accès accru au dépistage est exacerbé par les nouvelles récentes d'options de traitement potentielles pour la COVID-19 léger à modéré, dont l'administration efficace dépend de la confirmation précoce de l'infection. Au sein du pilier Thérapeutique, un effort dédié à la préparation des pays avait mis en évidence la nécessité d'établir de manière adéquate les modalités de livraison des thérapies émergentes. Il tenait compte des différentes conditions requises pour chacun des médicaments émergeant du pipeline et recommandés par l'OMS, ainsi que du besoin aigu d'assurer aux patients des parcours de soins adéquats après les tests pour une gestion efficace de la pandémie. À cette fin, FIND

et Unitaid [ont récemment convenu](#) d'investir 50 millions de dollars au nom des piliers Diagnostic et Thérapeutique pour remédier aux manques d'équité dans l'accès aux tests et au traitement COVID-19. Ils servent également à soutenir l'adoption précoce de programmes de soins complets, efficaces et sûrs pour les deux parcours de soins (patients graves et critiques, ainsi que cas légers et modérés de COVID-19) à mesure que l'OMS les recommande dans les PRFI à travers l'Afrique, y compris dans les pays d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine et du Pacifique occidental. Les projets prévus contiennent des activités clés autour du plaidoyer pour soutenir une large adoption des outils recommandés pour la lutte contre la COVID-19 (y compris les démarches « tester et traiter » pour les patients légers à modérés), auprès des autorités nationales et la génération de la demande parmi les groupes cibles.

En outre, le récent [examen stratégique indépendant de l'Accélérateur ACT](#) a mis en évidence la nécessité d'une inclusion accrue et d'un engagement significatif des PRFI, des organismes régionaux, des OSC et des représentants de la communauté ; les activités détaillées dans cette étendue des travaux (EDT) fourniront des pistes pour une implication plus forte de ces groupes de parties prenantes clés dans le dépistage de la COVID-19 et la réponse au traitement.

Les dirigeants mondiaux réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et au Sommet mondial sur la COVID-19 organisé par les États-Unis en septembre 2021 ont déclaré que la fin de la pandémie nécessitera un soutien accru aux PRFI pour le dépistage et le traitement, appelant à des taux de test d'un pour 1000 personnes par jour dans tous les pays, soulignant une fois de plus le besoin critique d'un meilleur accès au dépistage. Le soutien des partenaires des PRFI dans leur progression vers ces objectifs, ainsi que l'établissement de liens avec les soins après le diagnostic, constitue le cœur de cette demande de propositions (DP).

Poursuivant le partenariat entre les piliers Diagnostic et Thérapeutique, FIND et Unitaid publient conjointement cet appel d'offres supplémentaire pour apporter un soutien spécifique aux activités de plaidoyer et de sensibilisation dans les PRFI qui visent à accroître l'adoption du dépistage de la COVID-19, ainsi qu'à soutenir un parcours de soins et un accès aux traitements.

À propos de FIND

FIND, l'alliance mondiale en faveur du diagnostic, vise à assurer un accès équitable à des tests de diagnostic fiables partout dans le monde. Nous faisons le lien entre les pays et les communautés, les financeurs, les décideurs, les prestataires de soins et les développeurs pour stimuler l'innovation dans le domaine du diagnostic et intégrer les tests de diagnostic au sein de systèmes de santé durables et résilients. Nous agissons pour sauver 1 million de vies par le biais de tests de diagnostic accessibles et de qualité, et nos interventions permettent aux patients et aux systèmes de soins d'économiser 1 milliard d'USD de coûts de santé. Nous co-gérons également le volet Produits de diagnostic du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et nous sommes un centre collaborateur de l'OMS pour renforcer les analyses biologiques et évaluer les technologies de diagnostic. Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.finddx.org

À propos d'Unitaid

Unitaid est une agence de santé mondiale qui s'emploie à trouver des solutions innovantes pour prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies plus rapidement, plus efficacement et à moindre coût dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Elle finance notamment des initiatives visant à lutter contre de grandes maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, mais aussi contre les co-infections et comorbidités liées au VIH, comme le cancer du col de l'utérus et l'hépatite C. L'organisation soutient en outre des projets qui ciblent des domaines transversaux, tels que le traitement de la fièvre. En tant

qu'acteur clé du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, Unitaid mobilise désormais son expertise pour répondre aux défis posés par le développement de nouvelles thérapies et de nouveaux diagnostics pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Unitaid codirige avec Wellcome le volet thérapeutique de l'Accélérateur ACT et participe activement au volet diagnostics. Unitaid est un partenariat hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé. Pour de plus amples informations, veuillez consulter <https://unitaid.org/#fr>

3. ÉNONCE DU BUT ET DES OBJECTIFS :

L'objectif global de cet appel d'offres est de créer un environnement propice à un accès accru et à une utilisation à plus grande échelle du dépistage de la COVID-19 et à l'établissement d'un lien avec le traitement dans les régions cibles (Afrique, Asie, Amérique latine, Moyen-Orient).

Les objectifs particuliers du programme et de l'appel sont les suivants :

- accroître l'accès et l'utilisation du dépistage et des traitements de la COVID-19, au fur et à mesure qu'ils sont recommandés, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer solides et fondées sur des preuves, soutenues par des supports et des initiatives de plaidoyer, de connaissances et de communication adaptés aux groupes de population spécifiques, aux contextes régionaux et nationaux
- diffuser et amplifier ces supports et initiatives par le biais de canaux de communication appropriés pour accroître la priorisation du dépistage et de l'établissement du lien avec le traitement de la COVID-19 dans la riposte nationale à la pandémie, ainsi que générer une demande pour le dépistage et les traitements au sein des groupes cibles pertinents

FIND et Unitaid, à travers l'Accélérateur ACT, recherchent les services d'organisations ayant fait leurs preuves en matière de plaidoyer et de sensibilisation aux soins de santé dans les PRFI, pour mettre en œuvre des projets visant à atteindre ces objectifs.

4. ÉTENDUE DES TRAVAUX ET LIVRABLES :

L'étendue de l'appel d'offres est limitée à la sensibilisation et au plaidoyer nationaux ou régionaux en matière de santé. Les organisations sélectionnées devraient solliciter et valider les messages selon une approche ascendante avec les partenaires nationaux dans les zones géographiques cibles.

Les candidats doivent envisager des approches de plaidoyer qui augmenteront les taux de dépistage conformément aux objectifs de dépistage de l'AGNU (1 test/1000 personnes/jour) et un lien adéquat avec le traitement, conformément aux recommandations en vigueur, après le diagnostic. Les activités devraient être centrées sur l'élaboration de stratégies de plaidoyer, de connaissances, de messages et le contenu médiatique à utiliser dans des contextes locaux, ainsi qu'une diffusion et une amplification plus larges. Les livrables portent sur les domaines suivants :

- I. Une stratégie de plaidoyer à plusieurs volets pour un dépistage accru et un établissement de lien adéquat avec le traitement sur la base des informations recueillies sur le contexte local, y compris les défis, les opportunités et les publics cibles.

- II. Messages sur mesure (et « testés sous pression ») sur le dépistage et les diagnostics, ainsi que sur les traitements, pour des publics cibles clés, notamment les médias, les principaux leaders d'opinion, les décideurs politiques, les travailleurs de la santé et le public.
- III. Supports de plaidoyer et de pédagogie, traduits dans la langue locale et adaptés aux contextes locaux pour un plaidoyer de haut niveau et une sensibilisation communautaire. À cette fin, les partenaires de l'Accélérateur ACT du pilier Diagnostic et du pilier Thérapeutique fourniraient des informations pertinentes au fur et à mesure qu'elles seraient disponibles pour compléter d'autres sources.
- IV. Diffusion et amplification des supports de plaidoyer et d'éducation via de multiples canaux adaptés aux contextes locaux/régionaux et aux publics cibles (par exemple, événements, médias sociaux, radio, télévision, Internet, journaux, théâtre, ateliers de formation aux médias, etc.).

L'élaboration des supports (en anglais, français, espagnol, portugais et dans d'autres langues locales, selon le cas) et la démarche de diffusion devraient inclure un large éventail de contenus pertinents pour le groupe de parties prenantes cible, comme indiqué dans la proposition.

Les supports produits pour la diffusion doivent être librement accessibles et non limités par des considérations de propriété intellectuelle ou de droit d'auteur.

5. BUDGET ET CALENDRIER

L'enveloppe budgétaire totale de cet appel d'offres devrait être d'environ 2 millions de dollars américains.

Ce montant serait réparti entre les partenaires sélectionnés avec une attribution moyenne d'au moins 50 000 dollars américains jusqu'à un maximum de 100 000 dollars américains, en fonction des exigences financières des candidatures/primés sélectionnés.

Une durée de projet comprise entre 6 et 18 mois est suggérée, hors développement de stratégie et de supports, avec la possibilité pour les organisations de faire un point trimestriel à la fois individuellement et en groupe pour créer une communauté de pratique parmi les partenaires sélectionnés.

Le calendrier du projet est le suivant :

Lancement de l'appel d'offres	12 janvier 2022
Partenaires de mise en œuvre sélectionnés	23 février 2022
Élaboration de stratégies de plaidoyer et de supports/initiatives de soutien	Mars 2022
Examen et validation des stratégies et des supports proposés	Avant le 30 avril 2022
Mise en œuvre des activités de plaidoyer	Mai 2022–Novembre 2023
Achèvement des projets et soumission des rapports narratifs et financiers	Au plus tard en décembre 2023

6. NORMES DE RENDEMENT :

Responsabilités générales et attentes :

- La stratégie et les supports doivent être conformes à un outil et à un cadre de messages standard fournis par les partenaires de FIND/ACCE/Dx Pillar : examen et validation des stratégies et des supports/des initiatives par FIND
- Présence et réactivité ponctuelles aux points trimestriels, réunions et autres communications avec FIND
- En cas de sous-traitance, les candidats sélectionnés doivent s'assurer du respect des normes de passation des marchés et de messages comme convenu avec FIND
- Garantir que les rapports requis (y compris le suivi et l'évaluation (S&E)) soient préparés en temps voulu pour examen
- Suivi des dépenses liées aux activités par rapport au budget
- Préparation d'un rapport sur les enseignements tirés, y compris les conseils sur les meilleures pratiques pour les activités de plaidoyer pour le dépistage de la COVID-19

Les partenaires sont priés d'employer une combinaison appropriée de méthodologies pour suivre la portée et l'efficacité des stratégies et des activités de plaidoyer ; les méthodes suggérées sont les suivantes :

- Suivi des médias
- Écoute sociale
- Suivi des politiques
- Groupes de discussion
- Entretiens avec des leaders d'opinion clé
- Études de cas
- Enquêtes ou entretiens avec des populations cibles clés

Les candidats peuvent fournir une estimation du nombre de personnes impliquées/atteintes via des stratégies de plaidoyer qui peuvent inclure l'engagement individuel ou de groupe direct ou la portée des médias (sociaux) selon le cas. Les candidats ne sont pas limités à ce qui précède et peuvent sélectionner des méthodologies et des mesures supplémentaires facultatives spécifiques à leur stratégie ou leurs activités proposées, le cas échéant.

De plus amples informations sur le suivi et l'évaluation des activités de plaidoyer sont disponibles sur le lien suivant : http://www.pointk.org/resources/files/Unique_Methods_Brief.pdf

7. LIGNES DIRECTRICES POUR PRESENTER UNE CANDIDATURE :

Le ou les candidats sont priés d'inclure les éléments suivants dans leur proposition :

1. Document de proposition complété (PDF, maximum 9 pages, les annexes ne comptent pas dans la longueur de la proposition). Les propositions doivent inclure les catégories suivantes :
 - a. **Informations sur l'organisation**
 - i. Nom, adresse/lieu
 - ii. Énoncé de la mission
 - iii. Structure organisationnelle
 - iv. Preuve d'enregistrement dans le pays
 - v. Présence géographique

- vi. Expérience pertinente
 - b. **Expérience antérieure dans le plaidoyer et la sensibilisation aux soins de santé dans les PRFI**
 - i. Énumération et communication d'au moins deux (2) exemples détaillés et de l'expérience dans la mise en œuvre de projets similaires qui démontrent la capacité de l'organisation à exécuter le travail de manière satisfaisante conformément aux exigences de la présente DP. On s'attend à ce que les détails incluent des exemples de stratégie de plaidoyer et de supports d'appui produits, les canaux utilisés pour le déploiement et les résultats ou les mesures de succès pertinentes. (Limité à 2-3 pages)
 - ii. Inclure deux lettres de référence, y compris les coordonnées
 - c. **Proposition de projet** qui doit inclure les éléments suivants :
 - i. Stratégie et démarche de mise en œuvre proposées
 - Énoncé du problème
 - Ce qui peut être réalisé
 - Comment l'organisation mènera à bien l'EDT
 - Risques et stratégies d'atténuation
 - ii. Stratégie
 - Aperçu de l'approche pour la mise en œuvre du contrat
 - Membres de l'équipe et CV (indiquer les membres pertinents de l'équipe qui feront partie de ce projet)
 - iii. Calendrier des activités et jalons
 - iv. Suivi et évaluation
 - Décrire les principales mesures quantitatives et qualitatives ainsi que les méthodologies de collecte de données pour la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la stratégie et des activités de plaidoyer.
2. **Proposition financière** (au moins 50 000 dollars américains jusqu'à un maximum de 100 000 dollars américains). Un budget simple de haut niveau est requis au format Excel/XLS, fourni par FIND et utilisant le modèle distribué avec la DP à l'annexe A. Le budget doit mettre l'accent sur les ressources nécessaires à la création et à la diffusion de supports, d'événements et de messages, y compris les ressources humaines nécessaires à leur gestion.
3. **Formulaire d'autocontrôle dûment rempli**, tel qu'il figure à l'annexe B

Les propositions ainsi que les annexes/pièces justificatives doivent être reçues par FIND à l'adresse e-mail indiquée dans la section 9 ci-dessous au plus tard le **2 février 2022**, à **17h00 CET**. Toute proposition reçue par FIND après la date limite de soumission sera rejetée.

Remarque : les candidatures et les documents justificatifs peuvent être soumis en anglais, français, espagnol et portugais. Si vous avez des questions sur les critères de candidature ou d'exclusion, veuillez écrire à advocacy_rfp@finddx.org.

8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION (CRITÈRES D'EXCLUSION) :

La DP est conçue pour inclure un large éventail d'organisations ; elle est destinée aux organisations au niveau des pays, y compris, mais sans s'y limiter, les responsables de la mise en œuvre du secteur de la santé, les agences de marketing, les organisations de plaidoyer, les organisations à but non lucratif, les organisations communautaires et de la société civile (CCSO) et les organisations confessionnelles.

Cependant, tous les candidats doivent se conformer à certaines exigences pour être éligibles et seront exclus dans les cas suivants :

- Un projet global ou multipays est proposé ; la mise en œuvre du projet est limitée au pays où le demandeur est basé.
- Les candidats sont des militants ou des activistes individuels.
- Le demandeur n'est pas légalement enregistré dans le pays des activités avec au moins trois (3) ans d'activités continues.
- Le demandeur ne peut pas confirmer les rapports financiers annuels et le paiement des impôts conformément à la législation nationale.
- Le demandeur est en faillite ou en voie de liquidation ou cesse ses activités.
- Le demandeur a été condamné par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou soumis à des sanctions (cela s'applique également aux personnes morales).
- Le candidat a fait l'objet, au cours des cinq (5) dernières années, d'une résiliation de contrat pour manquement significatif ou persistant à ses obligations contractuelles.
- Le demandeur a déformé les informations demandées par FIND au cours du processus de DP.
- Le candidat ne peut pas s'engager à adopter et à [suivre la politique d'accès mondial](#) de FIND et le [code de conduite et d'éthique de FIND](#).

9. COMMENT POSTULER

Les candidats sont limités à une proposition par organisation pour cette DP.

Veuillez soumettre votre document de proposition complété (conformément aux directives de la section 7) et l'envoyer à [advocacy_RFP@finddx.org] au plus tard le **2 février 2022 à 17h00 CET**. Toute proposition reçue par FIND après la date limite de soumission peut être rejetée.

Tous les candidats sont tenus de remplir un formulaire d'autocontrôle, comme indiqué à l'annexe B.

10. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'ATTRIBUTION :

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- Profil organisationnel (20 %) : les soumissions seront évaluées en fonction de leur stratégie organisationnelle, de leur expérience et de leurs capacités en ce qui concerne le plaidoyer et la sensibilisation dans le domaine de la santé mondiale.
- Expérience antérieure (20 %) : les soumissions seront évaluées en fonction de projets similaires menés par l'organisation.

- Proposition de projet (40 %) : les soumissions seront évaluées sur la façon dont la proposition de projet s’aligne sur l’étendue des travaux, la stratégie de mise en œuvre et la qualité de l’équipe qui travaillera sur le projet.
- Proposition financière (20 %) : les soumissions seront évaluées en fonction de la qualité et du rapport qualité-prix de la proposition financière pour cette DP ainsi que de la transparence et de la ventilation de tous les éléments financiers composant la proposition. Les soumissions doivent fournir autant d’informations que possible pour expliquer leur budget proposé.

Les candidats seront sélectionnés selon une approche de portefeuille pour assurer la distribution/représentation géographique.

Remarque : une fois les travaux et les rapports terminés de manière satisfaisante et les fonds supplémentaires disponibles, à sa seule discrétion, FIND peut choisir de poursuivre le financement futur avec les bénéficiaires sans appel à propositions concurrentiels.

11. CLAUSES ET CONDITIONS CONTRACTUELLES :

FIND utilisera un accord contractuel et contraignant pour engager les candidats retenus, avec les clauses et conditions définies à l’annexe C. Les parties à l’accord seront FIND et le demandeur.

12. DURÉE DU CONTRAT :

La durée du contrat convenu avec les partenaires sélectionnés sera variable, en fonction des calendriers énoncés dans leurs propositions. La durée du contrat s’étendra de 6 à 18 mois pour se terminer au plus tard en novembre 2023.

13. CONFIDENTIALITÉ :

FIND considère toute proposition reçue dans le cadre de la DP comme confidentielle. Si nécessaire, FIND peut signer un accord de confidentialité (CDA) avec les candidats/soumissionnaires intéressés avant la soumission de la proposition. FIND ne divulguera pas la proposition à des tiers sans (autre que Unitaid) l’accord écrit préalable de l’auteur de la proposition. L’examen des propositions sera effectué par une équipe interne à FIND ainsi que par une équipe d’experts externes (y compris les experts d’Unitaid), qui sont tous soumis à la confidentialité et sont récusés s’il s’avère qu’il y a un conflit d’intérêts potentiel (qu’ils sont tenus de divulguer). Toute question spécifique concernant la confidentialité doit être adressée à l’équipe FIND.

14. DÉLAIS :

	Activité	Date de réception prévue
1	Publication de la DP	12 janvier 2022
2	Clôture pour la soumission des requêtes écrites	26 janvier 2022
3	Séances de webinaires (2)	19 et 20 janvier 2022
4	Clôture de la DP	2 février 2022

6	Communication sur la ou les attributions du contrat	23 février 2022
5	Diligence financière (si demandée)	9 mars 2022
7	Contrat(s) signé(s) avec les organisations sélectionnées	18 mars 2022
8	Annonce publique de la ou les attributions du contrat	21 mars 2022
9	Examen de la stratégie/des supports de plaidoyer	Avant le 30 avril 2022
10	Evaluation(s) de projet à mi-parcours terminée(s)	<i>Varie selon le projet</i>
11	Rapports finaux et données de performance	<i>Varie selon le projet - au plus tard en décembre 2023</i>

15. QUESTIONS ET PROTOCOLE DE COMMUNICATION :

Veillez envoyer vos questions par e-mail à : advocacy_RFP@finddx.org. Les questions seront acceptées jusqu'au 26 janvier 2022. Les candidats sont invités à assister à des webinaires qui se tiendront du 17 au 24 janvier 2022. Les webinaires présenteront la portée, le contenu et le processus de la DP, et répondront aux questions soumises (à ce jour) à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus. La participation est encouragée pour obtenir des éclaircissements et de plus amples informations. Les enregistrements du webinaire seront disponibles pour ceux qui ne pourront pas y assister. De plus, les questions soumises (et les réponses correspondantes) seront accessibles au public à l'adresse : <https://www.finddx.org/calls-for-partners/>

Les webinaires se dérouleront en anglais, mais nous accepterons les questions dans l'une des quatre langues de la DP.

16. ANNEXES :

Annexe A : Modèle de proposition financière/budget

Annexe B : Formulaire d'autocontrôle

Annexe C : Conditions générales

ANNEXE A : MODELE DE PROPOSITION FINANCIERE/BUDGET

Le modèle peut être trouvé ici : https://www.finddx.org/wp-content/uploads/2022/01/20220111_rfp_advocacy_financial_proposal_VF_FR.xlsx

ANNEXE B : FORMULAIRE D'AUTOCONTROLE

Le modèle peut être trouvé ici : https://www.finddx.org/wp-content/uploads/2022/01/20220111_rfp_advocacy_self_check-form_VF_FR.xlsx

ANNEXE C : CONDITIONS GENERALES

1. Les fonds fournis en vertu du présent accord seront dépensés uniquement conformément aux conditions qui y sont contenues. Les dépenses non budgétisées et toute autre variation par rapport au budget préalablement convenu doivent être approuvées par FIND et convenues par écrit entre les parties avant que des engagements ne soient pris pour de telles dépenses. Par souci de clarté, le financement du présent accord comprend un financement partiel d'Unitaid, tel que décrit dans l'Appel de propositions publié le 12 janvier 2022.

2. Les reçus ou autres pièces justificatives à l'appui de toutes les dépenses effectuées sur les fonds fournis par FIND seront conservés pendant toute la durée du présent accord et pendant au moins cinq ans après la résiliation. Au plus tard trois mois après la résiliation du présent accord, FIND sera informé de tout fonds non engagé détenu par ou sous le contrôle du partenaire. Le partenaire disposera de ces fonds excédentaires comme demandé par écrit par FIND.

3. Confidentialité. Le partenaire doit prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des informations confidentielles obtenues en vertu de l'étendue des travaux/termes de référence (EDT/TDR) et n'utiliser ces informations que dans le but de mettre en œuvre l'EDT/les TDR respectif(s). Aux fins du présent ACCORD, l'expression « Informations confidentielles » désigne toutes les informations divulguées sous forme orale, électronique, écrite, graphique, photographique, enregistrée ou de toute autre manière au cours de l'exécution des termes de référence respectifs. Le Partenaire traitera chaque élément des Informations confidentielles comme confidentiel pendant la durée du présent ACCORD et pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de résiliation et/ou d'expiration et n'utilisera pas ces Informations confidentielles à d'autres fins que celles décrites ci-dessus, y compris à des fins propres autres que les Activités.

Cependant, il n'y aura aucune obligation de confidentialité ou de restriction d'utilisation dans les cas suivants :

- (i) Les informations sont accessibles au public ou deviennent accessibles au public autrement que par l'action du Partenaire ; ou
- (ii) Les informations étaient déjà connues du Partenaire (comme en témoigne sa trace écrite) avant sa réception ; ou
- (iii) Les informations ont été reçues par le Partenaire d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité envers FIND.

4. Autres activités du Partenaire. Aucune disposition du présent ACCORD n'empêchera le Partenaire de s'engager dans tout autre travail, à but lucratif ou autre, de la nature d'un conseil ou autrement, avec toute autre personne à tout autre endroit ou moment.

5. Avis. Tout avis (« Avis ») d'une partie à l'autre doit être écrit et n'aura d'effet que s'il est envoyé par un service de messagerie commercial et/ou de livraison qui fournit à l'expéditeur un reçu écrit pour établir la livraison. Chacun de ces Avis doit être envoyé à la partie à son principal lieu d'affaires, comme indiqué ci-dessus ; et à FIND à son lieu d'établissement principal à Genève, en Suisse, à moins et jusqu'à ce que l'une des parties notifie l'autre par Avis qu'elle a changé ledit lieu désigné.

6. Durée. La durée du présent ACCORD (« Durée ») commencera à la date indiquée ci-dessus et se poursuivra pendant toute la durée des activités de l'EDT/des TDR et la réception des livrables requis par FIND. Ici, les « livrables » désignent tout résultat, ou sortie et tout autre produit de travail fourni par le partenaire à FIND en vertu du présent Accord, sous quelque forme que ce soit, tel qu'il peut être développé conformément à l'EDT/aux TDR. Nonobstant la généralité de ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut résilier le présent ACCORD sur avis de l'autre dans le cas où cette autre partie a enfreint une condition importante du présent ACCORD et ne remédie pas ou omet d'apporter une correction à ce défaut ou à ce manquement dans les trente (30) jours suivant l'avis écrit de l'autre Partie dudit défaut.

7. Exigences légales et confidentialité des données. Le Partenaire mènera ses Activités en vertu de l'ACCORD de manière diligente et en conformité avec toutes les exigences légales applicables. Les Parties doivent se conformer à la législation applicable en matière de protection des données, y compris le règlement de l'UE 2016/679, y compris tout amendement futur, et la loi fédérale suisse sur la protection des données, y compris tout amendement futur, et les réglementations internationales pertinentes, et aucune des Données personnelles ne doit être divulguée entre les Parties, où « Données personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable.

8. Rapports. Le partenaire fournira à FIND des rapports réguliers comme convenu entre les parties et conformément à l'EDT/aux TDR, résumant les résultats des TDR, avec une description détaillée du travail effectué et des résultats obtenus, y compris l'accès à toutes les données demandées par FIND, relatives aux résultats de l'EDT/des TDR. Le Partenaire accepte que ces rapports, et toute autre information ou documentation fournie par le Partenaire à FIND, puissent également être fournis à Unitaid.

9. Généralités

a) Le Partenaire servira à tout moment en tant que sous-traitant indépendant de FIND, et la seule obligation de FIND envers le Partenaire sera d'effectuer des paiements au Partenaire, comme décrit plus précisément ci-après. En plus de cela, mais sans s'y limiter, le Partenaire sera tenu de payer ses propres impôts sur le revenu de quelque nature que ce soit.

b) Le Partenaire est réputé être une partie indépendante fournissant les services prévus par le présent ACCORD et l'exécution de ces travaux ne crée aucune relation employeur/employé. Nonobstant l'absence d'une telle relation, FIND s'attend à ce que le Partenaire maintienne les normes professionnelles les plus élevées et s'abstienne de tout comportement susceptible de discréditer la réputation de FIND.

c) Le présent ACCORD n'autorise pas le Partenaire à agir en tant qu'agent ou représentant légal de FIND ou Unitaid à quelque titre ou à quelque fin que ce soit. En particulier, le Partenaire ne doit pas payer, transférer ou donner quoi que ce soit de valeur au nom de FIND ou Unitaid, ou accepter de le faire, à un fonctionnaire d'un gouvernement ou d'une agence ou d'un service gouvernemental, ou à une personne agissant au nom d'un tel fonctionnaire, ou à un parti politique ou à un responsable de celui-ci ou à tout candidat à une fonction politique, dans le but d'influencer leurs actes ou décisions de quelque manière que ce soit ou à toute autre fin interdite par la loi ou l'ordre public.

d) Le Partenaire sera seul responsable de la manière dont le travail est effectué, et non plus FIND ni Unitaid ne sera responsable des pertes, accidents, dommages ou blessures subis par toute personne lors ou en dehors de l'exécution de ce travail, ou au cours des déplacements approuvés s'y rapportant. Il est conseillé au Partenaire de souscrire une assurance appropriée pour couvrir ces risques et éventualités. Le Partenaire est entièrement responsable de tous les assurances accident et maladie, taxes et autres frais auxquels il peut être redevable pendant la durée du présent ACCORD.

e) Tous les droits légaux sur l'œuvre originale créée par le partenaire, en particulier les stratégies de plaidoyer, seront dévolus au Partenaire.

f) Toute modification des conditions générales du présent ACCORD doit être convenue à l'avance et par écrit entre le Partenaire et FIND. Si les travaux ne sont pas achevés de manière satisfaisante (et, le cas échéant, livrés), FIND peut spécifier une période supplémentaire pendant laquelle les activités décrites dans l'EDT/les TDR doivent être exécutées de manière satisfaisante. Dans le cas où les travaux ne sont pas achevés de manière satisfaisante à la date de résiliation de l'ACCORD, ou à l'expiration de toute période supplémentaire convenue par FIND, elle peut résilier le présent ACCORD (en complément d'autres recours), sous réserve d'un arrangement équitable conclu en cas de retard causé par un cas de *force majeure*.

g) Le Partenaire affirme par la présente qu'il a la pleine capacité contractuelle de conclure le présent ACCORD avec FIND et en particulier qu'il n'existe aucune entente préalable avec une autre partie qui pourrait affecter la validité du présent ACCORD.

h) Le partenaire reconnaît avoir lu et compris le contenu du code de conduite et d'éthique de FIND tel qu'énoncé sur le site de FIND à l'adresse : <https://www.finddx.org/policies/> tel que modifié de temps à autre (le «**Code**»), et a informé le personnel approprié de l'existence du Code et accepte de se conformer aux conditions générales du Code.

i) Le partenaire n'utilisera pas le nom, le logo ou l'emblème d'Unitaid autrement que conformément au cadre de messagerie qui sera fourni par FIND. Le Partenaire n'utilisera pas le nom ou l'emblème de l'OMS.

10. Entière compréhension. Le présent ACCORD représente l'entière compréhension des parties en ce qui concerne l'objet des présentes, et il ne peut être modifié que par un instrument écrit, signé et remis mutuellement. Il liera les parties et sera applicable au bénéfice de celles-ci et de leurs ayants droit, ayants cause, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs. Nonobstant ce qui précède, FIND s'engage expressément à ne pas céder ses droits en vertu du présent ACCORD à une autre entité ; et le Partenaire s'engage à ne pas céder son obligation d'exécution à une autre entité.

11. Droit applicable et règlement des litiges. Le présent ACCORD est régi et interprété conformément au droit suisse. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent ACCORD sera, sauf règlement amiable, de la compétence exclusive des tribunaux du Canton de Genève.